



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/21222  
29 mars 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 29 MARS 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'appui et les encouragements que l'Iraq prodigue à des groupes terroristes aux fins d'opérations militaires dans les zones frontalières.

2619. Le 14 octobre 1989, à 0 h 20, huit mercenaires du Parti démocratique, qui a été dissout, ont été conduits par des militaires irakiens dans le village de Nisaneh, au point de coordonnées PD 12-89 sur la carte de Nowsud, pour attaquer les forces iraniennes. Dans un accrochage ayant opposé les mercenaires et les forces de la République islamique d'Iran, trois mercenaires ont été tués et un autre blessé.

Le GOMNUII a été informé de la situation et il a été donné suite à la demande faite par un officier du GOMNUII dans la zone de se rendre à l'hôpital pour effectuer une enquête auprès du blessé. Au cours de la visite que l'officier du GOMNUII a effectuée auprès du blessé en question, celui-ci a confirmé que son groupe bénéficiait de l'appui total des forces irakiennes et avait bel et bien été conduit par elles jusqu'à 300 mètres de la zone de Sushi Kalka, zone proche de l'emplacement des forces de première ligne iraniennes. Il a dit que les membres son groupe étaient armés de Kalachnikov et que leur protecteur irakien, à Soleimanieh, leur avait fourni des grenades à main. Il a également indiqué que le but de l'opération était d'attaquer les forces iraniennes pour marquer des points sur le plan politique et qu'ils avaient déjà effectué des opérations de ce genre à Marivan, Baneh, Sardasht, Piranshahr et Kaimaran.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Kamal KHARRAZI